



FOIRE AUX QUESTIONS :

« Pourquoi faire dire des messes pour les défunts ? Et pourquoi payer des honoraires de messe ? »

L'Eucharistie perpétue le Sacrifice de la Croix, elle établit corporellement la présence dans nos vies de Jésus ressuscité, au-delà de la mort qu'Il a déjà traversée et qu'il nous fait traverser à proportion de notre foi en Lui. L'Eucharistie est cette traversée : y participer, c'est marcher vers la mort, et en même temps marcher vers la Vie, tout comme l'absence visible de nos défunts n'ôte rien à la réalité de leur présence invisible. Ne comprenons pas cette célébration comme une compensation (beaucoup de messes pour un grand pécheur et peu de messes pour un petit !), mais comme une plongée dans la source de vie : elle coule surabondante et inépuisable quels que soient nos péchés, mais il dépend de nous de la recevoir et de la donner.

« Faire dire des messes » pour les défunts, (mais on peut en faire dire aussi pour des vivants !) est une tradition très ancienne. Si le culte chrétien est une action de toute l'Eglise pour toute l'Eglise, il n'en est pas moins modelé par les circonstances particulières que vit la communauté dans laquelle il est célébré. C'est ainsi que la liturgie, ses textes, ses chants, ses ornements, seront déterminés, en partie au moins, par ces circonstances, et qu'il y a des messes pour les défunts, comme il y en a pour les malades ou pour d'autres catégories de fidèles.

Depuis le Moyen Age, les messes liées à la prière pour les défunts se sont multipliées, entraînant notamment une forte croissance numérique du clergé, nécessaire à la célébration de ces messes. Des testaments, par exemple, réservent une part d'héritage à la constitution d'un patrimoine (« le bénéfice ») qui assurera l'indépendance matérielle d'un prêtre, de telle sorte que soit garantie, si possible à perpétuité, la célébration de messes à l'intention du testateur et des siens.

Aujourd'hui encore, une part non négligeable de la subsistance du clergé vient des offrandes faites à l'occasion des messes demandées pour les défunts. Il faut savoir que si les diocèses donnent des indications aux fidèles sur le montant souhaitable de ces offrandes (compte tenu des nécessités matérielles du moment), aucun tarif n'est imposé.

Essayons de vivre ce geste d'offrande comme l'expression d'une attitude intérieure plus profonde que l'acquittement d'un salaire. Il est curieux que toutes les civilisations aient associé l'argent et la mort : nos ancêtres mettaient quelques pièces dans la main du défunt, « au cas où » ! Et dans l'Ancien Testament, le livre des Martyrs d'Israël nous parle de la collecte organisée pour offrir des sacrifices en faveur des morts. S'il s'agissait d'un marchandage, bien sûr, notre offrande n'en serait plus une, et oublierait que dans la vie chrétienne, tout est grâce, tout est gratuit. Aussi doit-elle plutôt symboliser cette part de nous-mêmes dont nous nous dépouillons librement, comme une anticipation de notre propre mort et de notre entrée dans un monde où il n'y aura plus rien à vendre ni à acheter, parce que tout sera pleinement donné.

« Faire dire une messe », c'est aussi l'occasion de se retrouver en famille pour une prière commune. On se rend à l'église ou au cimetière, non pas tourné vers le passé, mais accueillant à la vie qui nous porte au-delà de la mort. On choisit souvent pour cela le huitième jour après la sépulture (symbole de résurrection), ou le quarantième (symbole de l'entrée en Terre Promise), et, bien sûr, la date anniversaire du décès. A chacune de ces occasions correspond une messe propre, et un choix de lectures bibliques permettant d'enrichir la méditation et la prédication chrétiennes sur la mort.

Père Max Huot de Longchamp